

Mairie d'Ablon-sur-Seine 16, rue du Maréchal Foch - 94480 Ablon-sur-Seine

20220623 007

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ABLON-SUR-SEINE

Date de convocation : 17 juin 2022 Date d'affichage : 14 juin 2022

Nombre de conseillers : en exercice /\_29\_/ présents /\_21\_/ votants /\_28\_/

## L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE VINGT-TROIS JUIN

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Éric GRILLON, Maire.

Présents: É. GRILLON, L. ANQUETIN, P. ROUYER, L. FORICHON, C. BEUDIN, P. DOUWES, N. MONZON, M. FERNANDEZ, J. BUISINE, D. GONÇALVES, C. MOYNIEZ, E. BIANAY-BALCOT, M. GRIMONT, S. JUGAL, T. BAYRAK, V. MOREAU, D. ASSO, S. SABLITCH, V. BAYOUT, M SEMADENI, C. CONTAMIN.

Absents représentés :

J.-B. PAUL procuration à
G. BORRELLY
C. TIPHINEAUD
A. QUEIJO
P. QUÉRO
M. LE GOFF
M. ALOUI

L. FORICHON
É. GRILLON
L. ANQUETIN
C. BEUDIN
C. QUÉRO
D. ASSO
P. DOUWES

Absente excusée : C. QUÉRO

Secrétaire de séance : Pieter DOUWES est désigné, à L'UNANIMITÉ, par le Conseil municipal.

## OBJET: AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT 1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE L'ESPACE CULTUREL ALAIN-POHER — LOT 3 MENUISERIES EXTÉRIEURES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-21,

VU le Code de la Commande Publique,

 ${
m VU}$  l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la Commande Publique,

**VU** le Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie règlementaire du Code de la Commande Publique,

REÇU EN PREFECTURE 1e 29/06/2022





Mairie d'Ablon-sur-Seine 16, rue du Maréchal Foch - 94480 Ablon-sur-Seine

20220623 007

VU l'avis de la Commission Ressources en date du 21 juin 2022,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Laurent FORICHON,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec la société AVM IDF (93400), l'avenant 1 au marché de travaux de réhabilitation de l'Espace Culturel Alain-Poher − Lot 3 Menuiseries extérieures pour un montant de 51 613.56 € HT,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les avenants en moins-value, ou dépourvus d'incidence financière, ou générant une plus-value inférieure à 5 % du montant du marché initial,

DIT que les dépenses afférentes seront inscrites au budget communal,

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne et à Monsieur le Trésorier Principal d'Orly.

## CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

Fait à Ablon-sur-Seine, le 28 juin 2022

M. le Maire d'Ablon-sur-Seine serait obligé envers Mme la Préfète de bien vouloir porter à sa connaissance s'il a l'intention de déférer la présente décision devant la juridiction compétente.

Date départ préfecture le Certification exécutoire le Date d'affichage le Conseil municipal du 23 juin 2022 Éric GRILLON Maire d'Ablon-sur-Seine

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa notification et / ou publication.